

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 septembre 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DU PREMIER
MINISTRE DE BELIZE

M. l'Orateur: Les honorables députés voudront bien permettre à la présidence de signaler à la Chambre la présence à la tribune de l'Orateur de M. George Price, premier ministre de Belize. Les députés veulent sans doute qu'en leur nom, je souhaite la plus cordiale bienvenue à notre distingué visiteur qui se trouve à Ottawa en vue de consultations et de pourparlers avec les représentants du gouvernement canadien. Au nom de tous, je souhaite donc la bienvenue à l'honorable premier ministre de Belize et formule le vœu que son séjour dans notre capitale et notre pays soit à la fois fructueux, intéressant et agréable.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. J. A. Jerome (Sudbury): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PERSÉCUTIONS EN URSS—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je pense que c'est la première fois que j'agis de la sorte. Conformément à l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, c'est-à-dire le mépris croissant qu'affiche l'URSS à l'endroit des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies en persécutant sans pitié et sans répit des centaines d'écrivains, d'intellectuels et de gens épris de liberté, comme à l'époque stalinienne de terreur. Si la Chambre m'accorde son consentement unanime, je vais proposer, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que la Chambre demande au premier ministre, au nom du peuple canadien, de protester personnellement auprès de l'URSS

contre l'inhumanité et l'injustice manifestées en URSS dans les États baltes et en Ukraine, à l'endroit de centaines de personnes qui n'ont fait rien de plus que d'exprimer leur foi en la liberté de parole, et notamment contre la tyrannie exercée à l'endroit du grand savant, le Dr. Andrei Sakharov, et du Prix Nobel de littérature, Alexandre I. Soljenitsyne.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le très honorable représentant de Prince-Albert. Cette motion, soumise à l'examen de la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

● (1410)

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la façon dont le recours aux dispositions de l'article 43 du Règlement est rendu impossible à cause des votes négatifs des députés libéraux qui font de cet article du Règlement une farce monumentale. Je veux qu'on sache bien clairement que les votes négatifs au sujet de cette affaire ont été exprimés par des libéraux.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: A propos de ce même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au nom du gouvernement qu'il y a souvent mésusage de cette règle à la Chambre, comme vous l'avez vous-même remarqué. Très souvent, les députés de l'opposition cherchent à présenter des motions que le gouvernement aurait acceptées s'il y avait eu consultation ou si elles avaient été présentées autrement. Toutefois, lorsqu'elles sont présentées comme on vient de le faire, il est évident, d'après notre expérience récente, que c'est généralement pour une fin politique et non pas pour faire appel à l'esprit de collaboration du gouvernement.

Des voix: Honte!

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Qu'il me soit permis de dire toute ma pensée à cet égard. C'est le type de motion qui, de par sa nature même, interrompt très souvent un débat également important que le gouvernement souhaite vivement mener à bonne fin. C'est là une méthode qu'utilise l'opposition pour déranger les travaux de la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!